AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-4-75028088

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

Tél. 88.56.15
88.06.15

ABONNEMENT ANNUEL

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

50 frs

Imprimerie de la Station d'Angers - *Directeur-Gérant*: L. BOUYX

PRECAUTIONS A PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PARAQUAT

Dans le Bulletin N° 35 d'Avril 1975, nous avons rappelé les risques d'intoxication lors de l'utilisation du Paraquat. Un arrêté du 17 décembre 1974 a, par ailleurs, précisé les conditions dans lesquelles le Paraquat devait être employé. Nous les rappelons ci-dessous; elles doivent être prises en plus des précautions générales à respecter lors de l'emploi des pesticides.

a) Avant l'emploi -

- Conserver la spécialité dans un local frais et ventilé, fermé à clé, à l'écart des denrées alimentaires et hors de la portée des enfants (les intoxications accidentelles récemment signalées ont fréquemment concerné des enfants).

b) Au cours de l'emploi - Dans tous les cas, l'épandage par voie aérienne est interdit.

En raison de la sensibilité particulière du lièvre, ne pratiquer le traitement après une pluie que lorsque la végétation sera ressuyée.

Porter des vêtements de travail, des gants imperméables et des lunettes de protection.

Eviter l'inhalation des vapeurs, le contact de la spécialité avec la peau et toute ingestion.

En cas de souillure de la peau, laver immédiatement et abondamment; si l'atteinte est importante, appeler un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle, faire vomir la victime et l'acheminer vers l'hôpital le plus proche qui prendra contact avec un centre national anti-poison.

c) Après l'emploi - Enfouir dans le sol les emballages et les restes non utilisés de la préparation, loin des habitations et de tous points d'eau.

Interdire l'accès de la zone traitée au bétail et aux animaux domestiques pendant un délai d'au moins 2 heures après les opérations.

PROTECTION DU GIBIER

La Station d'Avertissements tient gratuitement à la disposition de ses abonnés qui en feraient la demande, une plaquette réalisée par l'Office National de la Chasse, intitulée: "Choisissez et dosez", qui concerne les précautions à prendre, dans le but de protéger le gibier, lors des traitements phytosanitaires.

PROTECTION DES ABEILLES

RECTIFICATIF - Il y a lieu d'apporter la rectification suivante au dernier numéro de PHYTOMA (page 42 du N° 265 de Mars 1975):

Il faut lire: Chinométhionate: non dangereux pour les abeilles
Endosulfan: non dangereux pour les abeilles
au lieu de: Carbophénothion et de Drazoxolon, classés ainsi par erreur.

- J.

9

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Le réchauffement actuel va très probablement accélérer la maturité des périthèces et provoquer une reprise de la végétation. Par conséquent, les risques d'attaques par les tavelures vont devenir plus importants et la période dangereuse devrait être sur le point de commencer.

Dans les vergers de pommiers et de poiriers où la protection n'a pas été renouvelée dans le courant de la semaine du 7 au 12 avril dernier, conformément aux indications de la note du 8 avril, il y a lieu d'effectuer immédiatement un traitement. Par contre, dans les vergers où un traitement vient d'être exécuté, il est inutile d'intervenir à nouveau.

OIDIUM DU POMMIER - Les germes de cette affection deviennent à nouveau plus nombreux. Par conséquent, il y a lieu de s'en méfier et de profiter du traitement dirigé contre la tavelure pour assurer la protection contre l'oïdium sur les variétés sensibles.

ARAIGNEE ROUGE - Les éclosions d'oeufs d'hiver ne sont pas commencées; il est beaucoup trop tôt pour intervenir.

TOUS INSECTES DES ARBRES FRUITIERS ET EN PARTICULIER PUCERONS, PSYLLES ET CHENILLES DEFOLIATRICES -

Les basses températures enregistrées durant la fin de mars et au début d'avril n'ont pas assuré la destruction de ces insectes dont l'activité reprend avec l'amélioration des conditions climatiques. Il est cependant trop tôt pour les combattre dès maintenant. La Station donnera très prochainement de nouvelles informations sur ces parasites.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER - Dans les derniers jours de la semaine en cours, effectuer un nouveau traitement.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"

J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 14 AVRIL 1975